

## **PARCOURS DE CITOYENNETE ET RECENSEMENT**

*Vous venez d'avoir 16 ans ou vous allez les atteindre dans les mois qui suivent.*

*Dans le cadre du parcours de citoyenneté, le recensement à la mairie entre 16 ans et 16 ans et trois mois est une obligation. C'est aussi le premier acte civique que vous allez accomplir, et l'occasion de découvrir la mairie, maison commune de tous les citoyens.*

*Cette démarche est vivement conseillée car l'attestation qui vous sera délivrée est une pièce obligatoire lors de l'inscription à des examens, concours et permis de conduire.*

### **FORMALITES A REMPLIR POUR LE RECENSEMENT EN VUE DE LA JOURNEE D'APPEL A LA DEFENSE :**

#### Conditions à remplir :

- *Etre de nationalité française,*
- *Avoir acquis la nationalité française entre 16 et 25 ans,*
- *Etre âgé(e) de 16 à 25 ans,*
- *Présence de l'intéressé ou du représentant légal.*

Où se présenter : *A la Mairie de Nice, rue de l'Hôtel de Ville 06300 NICE*

#### Pièces à fournir :

- *Pièce d'identité du demandeur, si nécessaire, un document justifiant la Nationalité Française (décret de naturalisation, déclaration souscrite, manifestation de volonté),*
- *Le livret de famille de l'intéressé ou un acte de naissance datant de moins de trois mois.*

*Coût : gratuit,*

*Délai : immédiat*

*(pour plus d'informations, adressez-vous aux guichets annexes de votre quartier.)*